

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE- MODIFICATIF

Tarbes, le 6 février 2025

### ÉLECTION DES MEMBRES DE LA SESSION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Les chambres d'agriculture, établissements publics administratifs, jouent un rôle clé dans la représentation, l'accompagnement du monde agricole et l'animation des dynamiques locales. Dirigées par des membres élus pour un mandat de six ans, elles représentent une voix essentielle pour les exploitants agricoles, les salariés de la filière, ou les groupements professionnels.

Les élections générales des membres des chambres d'agriculture se sont tenues du 15 janvier au 31 janvier 2025. Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, en collaboration étroite avec les préfets, les services déconcentrés et Chambres d'agriculture France, a veillé à la mise en œuvre d'un processus électoral rigoureux et transparent.

Ce 6 février, à l'issue des dépouillements, la préfecture des Hautes-Pyrénées a publié les résultats des différents collèges électoraux. Il est rappelé que ces résultats sont publiés sous réserve des recours déposés le cas échéant.

Suite aux élections des chambres départementales, les membres élus procéderont à l'élection des chambres au niveau régional. Ces instances verront leurs nouveaux membres installés au cours du premier trimestre 2025.

#### 1. Composition d'une chambre départementale d'agriculture

La chambre départementale d'agriculture se compose :

##### De cinq « collèges individuels » :

- Chefs d'exploitation et assimilés (1), 18 membres ;
- Propriétaires fonciers et usufruitiers (2), 1 membre ;
- Salariés de la production agricole (3a), 3 membres ;
- Salariés des groupements professionnels agricoles (3b), 3 membres ;
- Anciens exploitants et assimilés (4), 1 membre.

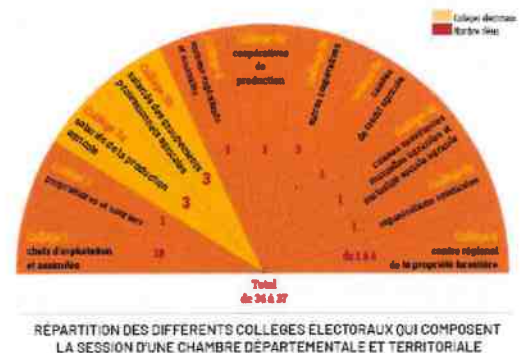
##### Des représentants des cinq « collèges des groupements » :

- Coopératives de production agricole – CUMA (5a), 1 membre ;
- Autres coopératives et SICA (5b), 3 membres ;
- Caisses de crédit Agricole (5c), 1 membre ;
- Caisses d'assurances mutuelles agricoles et caisses de mutualité sociale agricole (5d), 1 membre ;
- Organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles (5e), 1 membre.

Un à quatre conseillers du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) sont membres de droit de la chambre d'agriculture.

#### 2. Taux de participation au 3 février 2025

Le taux de participation global à l'élection des membres de la session de la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées est de 35,84 %.



Taux de participation par collège :

Chefs d'exploitation et assimilés (1) → 57,26 %	Coopératives de production agricole – CUMA (5a) → 100 %
Propriétaires fonciers et usufruitiers (2) → 15,43 %	Autres coopératives et SICA (5b) → 82,61 %
Salariés de la production agricole (3a) → 13,90 %	Caisses de Crédit Agricole (5c) → 66,67 %
Salariés des groupements professionnels agricoles (3b) → 26,67 %	Caisses d'assurances mutuelles agricoles et caisses de mutualité sociale agricole (5d) → 90,91 %
Anciens exploitants et assimilés (4) → 29,19 %	Organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles (5e) → 96,67 %

### 3. Résultats des élections

Collège	Nombre de sièges à pourvoir	Liste	Nombre de sièges pourvus	Part des suffrages
Chefs d'exploitation et assimilés (1)	18	Confédération paysanne	2	18,40 %
		« Tous ensemble, nous sommes l'Agriculture »	13	42,97 %
		« 100 % Agriculteurs, ensemble, gagnons notre liberté »	3	38,62 %
Propriétaires fonciers et usufruitiers (2)	1	« Tous ensemble, nous sommes l'Agriculture »	1	100 %
Salariés de la production agricole (3a)	3	CGT	0	22,7 %
		CFDT - Agri-Agro	2	32,62 %
		FO	0	13,48 %
		CFTC – AGRI	1	31,21 %
Salariés des groupements professionnels agricoles (3b)	3	CGT	0	8,76 %
		FO	0	14,60 %
		CFDT - Agri-Agro	3	76,64 %
Anciens exploitants (4)	1	Confédération paysanne	0	19,23 %
		« Tous ensemble, nous sommes l'Agriculture »	1	40,92 %
		« 100 % Agriculteurs, ensemble, gagnons notre liberté »	0	39,85 %
Coopératives de production agricole – CUMA (5a)	1	FDCUMA	1	100 %
Autres coopératives et SICA (5b)	3	« Tous ensemble, nous sommes l'Agriculture »	3	100 %
Caisses de Crédit Agricole (5c)	1	« Tous ensemble, nous sommes l'Agriculture »	1	100 %

Caisses d'assurances mutuelles agricoles et caisses de mutualité sociale agricole (5d)	1	<b>« Tous ensemble, nous sommes l'Agriculture »</b>	1	100 %
Organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles (5e)	1	<b>« Tous ensemble, nous sommes l'Agriculture »</b>	1	100 %

Retrouvez les listes de candidats à l'élection des membres de la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées sur : <https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/contenu/telechargement/19469/137737/file/recueil-65-2025-001-recueil-des-actes-administratifs-special.pdf>

Pour rappel, vous pouvez retrouver les résultats de l'élection des membres de la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées en 2019 sur : <https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections/Elections-professionnelles/Chambre-d-agriculture/Archives-2019/Resultats-de-l-election-des-membres-de-la-chambre-d-agriculture-2019>

#### DIRECTION DU CABINET DU PRÉFET

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Tél : 05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80

Mél : [pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr)

4 Place Charles de Gaulle 65 000 TARBES

tel : 05 62 56 65 65

[www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)

@prefet65    

